

COMMUNE DE SAINTE CECILE D'ANDORGE**Compte rendu de séance du Conseil Municipal****Séance du 12 décembre 2022**

à 18 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jacques PÉPIN, Maire.

Membres présents : Jacques PEPIN, Dominique BONNET, Laurent AIGLON, André DUMAS, Philippe FALCHETTI, Joris MICHEL, Gérard VINCENY, Valérie CROCHET, Dorian DESIERES, Delphine BLADOWSKI.

Membres représentés : Emilie MAURIN par Dorian DESIERES, Dominique PANTEL par Laurent AIGLON, Andrée RIGAUD par Dominique BONNET.

Membres absents : Marie-Anne BONNET, Joddy DUMAZERT.

Secrétaire de séance : André DUMAS.

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire, ouvre la séance à 18h00.

Nombre de présents : 10

Total exprimé : 13

Vote par procuration : 3

Absents excusés : 2

FINANCES PUBLIQUES – DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de restauration de l'église sont envisagés. Un architecte accompagne la commune dans ce projet.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 110 000 € HT.

Pour pouvoir financer ces travaux et le coût de la maîtrise d'œuvre, la Commune compte sur l'appui des actions menées par l'association des Amis de l'Eglise et du Patrimoine et sollicitera plusieurs demandes de subvention, notamment auprès du département du Gard, la Région Occitanie, la Sauvegarde de l'Art Français et le ministère du culte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès du département du Gard, la Région Occitanie, la Sauvegarde de l'Art Français et le ministère du culte.

Adopté à l'unanimité

FINANCES PUBLIQUES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'APE DE BRANOUX LES TAILLADES

Le Maire explique que l'A.P.E. de Branoux les Taillades a sollicité la Commune pour le versement d'une subvention sur l'année 2022.

Le Maire propose aux membres du conseil de répondre favorablement à cette demande et de verser un montant de 150 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité :

- Accepte de verser une subvention de 150 euros à l'A.P.E. de Branoux les Taillades.

Adopté à l'unanimité

FINANCES PUBLIQUES – PRECISIONS SUR LE REFERENTIEL M57 APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2023

Le Maire rappelle le contenu de la délibération n°27-2022 adoptée le 9 juin 2022 en vue de l'application de la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette délibération nécessite quelques précisions.

En effet, le choix de la M57 pour janvier 2023 a fait l'objet d'un avis favorable émis le 12 mai 2022 par le comptable du trésor public de la Grand Combe.

Par ailleurs, il est précisé que, tout comme le budget principal, le budget annexe « Lotissement le Cazet » basculera vers le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à la mise en place du référentiel M57 simplifié pour le budget principal et le budget annexe « Lotissement le Cazet » au 1/1/2023, suivant avis du comptable public de la Grand Combe.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

FINANCES PUBLIQUES – ACHAT DE CARTES CADEAUX

Monsieur le Maire propose d'offrir une carte cadeau Cora d'une valeur de 30 € à l'occasion des vœux du personnel. Cette carte permettra l'achat d'un présent pour les enfants, qui sera ensuite déposé au pied du sapin.

Par ailleurs, afin de remercier le travail effectué auprès du service technique par le stagiaire Bac Pro (non rémunéré), le Maire propose de lui offrir une carte cadeau d'une valeur de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité :

- D'Autoriser le Maire à effectuer l'achat de cartes cadeaux d'une valeur de 30 € à l'occasion des vœux du personnel et 100 € pour le stagiaire Bac pro.

Adopté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT – RAPPORTS RQPS EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle que chaque année Alès Agglomération est tenu de rédiger un rapport sur la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. Ces derniers doivent être présentés et votés en conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité :

- D'approuver les rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité du service eau et assainissement.

Adopté à l'unanimité

PROJET DE TERRITOIRE A.A. – DESIGNATION D'UN REFERENT PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) AUPRES D'ALES AGGLOMERATION

Le Maire explique qu'Alès Agglomération s'est engagé depuis 2019 dans une démarche d'amélioration de l'alimentation sur le territoire.

Inscrite dans son projet de territoire, cette démarche permet de construire une réflexion autour du « mieux manger » et « mieux produire » pour répondre aux enjeux alimentaires et agricoles de demain.

Les objectifs du PAT sont les suivants :

- permettre l'accès de tous à une alimentation saine et de proximité,
- soutenir les agriculteurs, producteurs et transformateurs pour une production alimentaire locale, de qualité et accessible à chacun,
- développer l'agriculture sur le territoire.

Des rencontres et enquêtes ont été proposées par Alès Agglomération à la population afin de nourrir le travail sur le PAT.

Les élus, également à l'œuvre, sont invités à assister à plusieurs réunions de travail. A ce titre, un élu référent doit être désigné par chaque Commune. Le Maire propose ainsi la désignation de Madame CROCHET Valérie, Conseillère municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la désignation de Mme CROCHET Valérie au titre de référent PAT, représentant la Commune auprès d'Alès Agglomération dans le cadre de ce projet.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait à Sainte Cécile d'Andorge, le 16 décembre 2022.

Le Maire,
Jacques PÉPIN.

